



Demande de visa court séjour pour ma mère

Par **gwennstephy**, le **13/02/2017** à **10:44**

Bonjour,

Je suis camerounaise, mariée à un français depuis 5 ans, 2 enfants, propriétaires. Je vis en France depuis 5 ans où je suis arrivée pour des raisons professionnelles.

Nous nous sommes vus refuser deux demandes de visas courts séjours et deux recours (car à chaque fois nous faisons recours mais simplement via des courriers qui attestent notre bonne foi). Il nous a fallu tous ces échecs pour nous rendre compte que malgré le fait que nous sommes en règles et capables de prendre à notre charge ma mère (retraîtée, veuve), eh bin... c'est pas si simple que ça.

Certains me suggèrent de demander la nationalité française d'abord et ensuite de prendre un avocat qui va s'occuper de la demande de visa de ma mère, ceci afin d'éviter tout autre rejet et de confirmer notre bonne foi.

Je rappelle que à chaque fois, les motifs de refus étaient d'une part pas de ressources suffisantes pour qu'elle puisse se prendre en charge (bidon parce que nous avons mentionné qu'elle était à notre charge et puis ils doivent bien savoir que c'est pas évident pour nos parents au pays) et d'autre part "elle constitue un risque d'immigration clandestine car pour eux ils ne voient pas pour qu'elle raison elle voudrait retourner dans son pays d'origine".

Bref aujourd'hui ma mère n'a jamais vu mes enfants, mon père est décédé l'an dernier sans les connaître (de toutes les façons il ne voulait pas voyager). Pour des raisons professionnelles mais aussi de santé des enfants, je n'ai pas jusqu'ici pu retourner au pays (depuis 5 ans).

Je rappelle que pour constituer le dossier à chaque fois, l'attestation d'hébergement était faite par mon mari.

Je vous remercie de me donner la démarche à suivre pour que je puisse faire venir ma mère ne serait-ce que pour 2 semaines.

Merci d'avance